

Association Belgo-Luxembourgeoise des producteurs et des distributeurs de savons, cosmétiques, détergents, produits d'entretien, d'hygiène et de toilette, colles et produits connexes



Belgisch-Luxemburgse Vereniging van de producenten en verdelers van zepen, cosmetica, wasmiddelen, onderhoudsproducten, hygiëne en toiletartikelen, kleefstoffen en aanverwante producten

## PRISE DE POSITION

Bruxelles, 7 février 2006

### **DESODORISANTS D'AMBIANCE : Commentaires de DETIC sur l'avis du SCHER**

Suite à la publication du rapport du SCHER (Scientific Committee on Health and Environmental Risk) – un organe d'expertise de la commission de l'Union européenne – sur les désodorisants d'ambiance, DETIC et son association européenne l'A.I.S.E.<sup>1</sup> souhaitent apporter les commentaires suivants :

- DETIC et l'A.I.S.E. considèrent que cet avis constitue une étape importante dans la restauration de la confiance des consommateurs vis-à-vis des désodorisants d'ambiance. En effet il confirme que les émissions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites reconnues.
- Des millions de consommateurs de part le monde utilisent des désodorisants d'ambiance en toute sécurité. Ils peuvent continuer à le faire en toute confiance. Les producteurs ainsi que des tiers indépendants conduisent des évaluations scientifiques rigoureuses de sécurité afin de s'assurer d'une part que les produits ne posent pas de risque pour la santé des consommateurs lorsqu'ils sont utilisés selon les instructions et que d'autre part, ils sont conformes à toutes les normes de sécurité imposées par l'Union Européenne et l'Organisation Mondiale de la Santé.
- DETIC et l'A.I.S.E. reconnaissent que l'avis du SCHER indique que les désodorisants d'ambiance constituent une matière complexe à étudier et qu'ils doivent être évalués en perspective avec les autres sources d'émissions à l'intérieur des bâtiments. De plus, il est également indiqué que la quantité totale de composés organiques volatils n'est pas en elle-même un indicateur valable des effets sur la santé.
- DETIC et l'A.I.S.E. sont d'accord avec le SCHER pour dire que les désodorisants d'ambiance doivent être considérés dans le contexte plus large de la qualité de l'air ambiant et apprécient que des travaux supplémentaires soient menés au niveau européen sur ce sujet très complexe.
- Cet avis constitue pour les producteurs, les décideurs politiques nationaux et européens et les organisations de consommateurs, une base sur laquelle engager un dialogue ouvert sur la science, les politiques publiques et les actions qui sont requises pour ramener la confiance du public.

<sup>1</sup> A.I.S.E. Association Internationale de la Savonnerie, de la Détergence et des Produits d'Entretien

## ELÉMENTS QUI SUPPORTENT CETTE CONCLUSION

Depuis plus d'un an, les consommateurs ont été confrontés à des informations contradictoires émanant de sources différentes, sur la sécurité des désodorisants d'ambiance.

DETIC et l'A.I.S.E. soulignent que, dans un esprit de transparence,

1. l'industrie a chargé un laboratoire indépendant de réaliser une étude complète sur ces produits (hormis les bâtons d'encens qui ne sont pas vendus par les membres de DETIC et de l'A.I.S.E.).
2. l'industrie a fait réaliser une évaluation du risque portant sur des composés volatiles présents dans l'air intérieur lors de l'utilisation de désodorisants d'ambiance. Les résultats confirment **l'absence de risque lié à une utilisation normale de ces produits.** Les niveaux d'émission détectés se situent **sous les seuils établis par l'Organisation Mondiale de la Santé et reconnues par les Autorités belges et européennes de Santé publique.**
3. ces résultats ont été partagés avec les Autorités belges et européennes.
4. l'industrie a soumis ces deux rapports à un panel international de toxicologues au sein de l'A.I.S.E. afin d'obtenir ce que l'on appelle une évaluation par des pairs. Ce comité de tiers experts a confirmé que les désodorisants d'ambiance ne posent **pas de problème à la santé humaine dans des conditions normales d'utilisation.**

**Les consommateurs peuvent continuer à utiliser les désodorisants d'ambiance en toute sécurité.**

**Pour plus d'information contactez :**

**Paulette Halleux – DETIC Secrétaire Générale - +32 2 238 97 65 / e-mail : phalleux@fedichem.be**